

## La location meublée à titre de résidence principale : Volets fiscal et social

### Objectif :

Être en mesure de déterminer, à l'aide d'exemples comparatifs chiffrés, lequel des deux régimes (micro ou réel) est le plus adapté à sa situation.

### Date et durée :

Jeudi 2 novembre 2023 de 18h30 à 21h (2.5h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

### Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT

**Public concerné :** Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

**Intervenant :** Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

### Pré-requis :

Aucun

### Moyens techniques et pédagogiques :

#### Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

#### Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

### Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

### Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

#### - Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

#### - A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

### Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

### Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- [Francis.villos@france-gestion.fr](mailto:Francis.villos@france-gestion.fr) / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

### Programme :

#### 1<sup>ère</sup> partie – Conséquences en matière de taxation à l'impôt sur le revenu

- Règles d'imputation des déficits des loueurs de meublés professionnels et non professionnels
- Traitement fiscal des plus-values des loueurs de meublés professionnels et non professionnels
- Réduction d'impôt sur le revenu pour frais de comptabilité en cas d'option pour le réel : comment en bénéficier ?

#### 2<sup>ème</sup> partie – Comment le revenu des loueurs en meublés est taxé socialement ?

- Paiement des contributions sociales auprès du Trésor public ou cotisations sociales de la Sécurité Sociale pour les Indépendants ?

#### 3<sup>ème</sup> partie – Conséquences au niveau des impôts locaux

- La Contribution Foncière des Entreprises (CFE)
- Le dispositif de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée